



Bulletin du vendredi 4 septembre 2020

E-mai : fodgip44@gmail.com

Audioconférence avec la DRFiP44 du jeudi 3 septembre 2020

Cette audioconférence prévue déjà depuis quelques jours tombait bien puisqu'elle permettait de discuter des dispositions de la [circulaire du 1^{er} ministre du 1^{er} septembre 2020](#).

La directrice a proposé de reprendre un rythme pour cette réunion téléphonique informelle une fois tous les 15 jours, ou plus en cas de besoin.

Elle a aussi annoncé en séance que le CTL prévu en septembre n'aurait pas lieu, la DGFIP ayant demandé que le point du NRP ne soit pas évoqué avant la mi-octobre.



Prochains CTL : 1^{er} et 15 octobre prochains.

Il a ensuite été discuté des modalités de mise en œuvre de l'enquête sur le télétravail conçue collectivement qui sera proposée prochainement aux agents qui ont travaillé spécifiquement pendant la période de confinement.

Le reste de la conférence téléphonique a porté sur les mesures liées à la COVID19.

Une note sur le sujet devrait être mise en ligne sur Ulysse44, soit ce vendredi, soit au début de la semaine prochaine.

Cas avérés de Covid19

- ✓ 14 cas contacts dont un seul a été confirmé positif suite aux tests pratiqués
- ✓ 5 suspicions de Covid19

Tout agent diagnostiqué positif reste isolé jusqu'au terme de sa quatorzaine.

FO a demandé à ce que les consignes soient rappelées aux agents, notamment sur Ulysse44. En effet, les préconisations évoluent et ici ou là, les interprétations prêtent à confusion.

La DRFiP en a convenu.

Situation sanitaire dans le 44 au 1^{er} septembre 2020 ¹:

- ✗ 50 879 tests ont été réalisés en Pays de la Loire dont 6 510 sont positifs (au 29 août),
- ✗ Nombre de sujets contacts : 24 786 (au 29 août),
- ✗ 89 hospitalisations en cours dont 11 patients en réanimation (au 1^{er} septembre 2020),
- ✗ 2 429 retours à domicile / 492 décès à l'hôpital,
- ✗ 9 300 passages aux urgences (0,4%) pour suspicion de COVID-19,

Aération des locaux

Cela reste une préconisation forte : 15 minutes toutes les 3 heures ! Ne la négligez pas !

Plexiglas

Il reste un petit stock qui va être utilisé à l'Accueil Jules Verne (AJV) et à la DSPL où un bureau est densifié suite à l'arrivée d'IDIV au site Versailles.

Masques

Les masques « grand public » ont fait l'objet d'envoi les 11 mai et 20 juillet.

Le dernier envoi date de la semaine dernière.

Une commande de masques transparents permettant la lecture labiale aux personnes sourdes et malentendantes est en cours

Un recensement va être fait pour identifier les besoins du 44.

Une dotation de masques jetables va être adressée aux encadrants pour pallier tout imprévu (oubli d'un agent par exemple).



FO a fait part des observations d'agents concernant la qualité des masques : la direction répond qu'ils sont « homologués ».

Sur la question de la buée sur les lunettes, également posée par des agents, **FO** demande que des astuces (elles existent sur le Net) soient en ligne sur Ulysse44.

1 Information sur le site de l'ARS

Sur la question de la pénibilité de porter un masque toute la journée, la directrice répond que c'est à chaque encadrant d'apprécier « *en bonne intelligence* » l'opportunité de faire une pause. Elle fait un parallèle avec les pauses cigarettes. En cas de difficulté sur ce sujet, ne pas hésiter à nous interpeler.

Nettoyage des locaux

Les avenants aux contrats de nettoyage, passés depuis le confinement (points « contact » comme les poignées, les boutons d'ascenseur, etc) ont un coût supplémentaire de 30 000€/mois.

La direction indique qu'elle a de quoi voir venir pour tout ce qui est produit de nettoyage (lingettes, gel, ...).

La direction confirme qu'en cas de test positif avéré, la désinfection est pratiquée dès le lendemain.

Agents vulnérables / télétravail

Nous l'évoquons dans un précédent bulletin, le périmètre a fondamentalement été modifié.

Sont considérés désormais personnes vulnérables :

- ✓ Cancer évolutif sous traitement (hors hormonothérapie),
- ✓ Immunodépression congénitale ou acquise :
 - Médicamenteuse : chimio-thérapie anticancéreuse, traitement immunodépresseur, biothérapie et/ou corticothérapie à dose immunodépresseive ;
 - Infection VIH non contrôlée ou avec des CD4supér. 200/m3 ;
 - Consécutive à une greffe d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ;
 - Liée à une hémopathie en cours de traitement.
- ✓ Être âgé de 65 ans et plus et avoir un diabète associé à une obésité ou des complications micro ou macro vasculaires.
- ✓ Être dialysé ou présenter une insuffisance rénale chronique sévère.

Il n'y aura donc plus que très peu d'agents dits vulnérables, placés en ASA. Le télétravail reste à privilégier, mais avec désormais un maximum de 3 jours/semaine afin de ressouder les collectifs de travail. Un protocole récapitulant les règles actuelles est mis à la disposition des encadrants.

Il avait été annoncé que les personnes vulnérables seraient dotées de masques FFP2. La circulaire du 1^{er} ministre ne prévoit plus qu'une dotation en masques chirurgicaux qui devront être changés tous les 4 heures (et une hygiène très régulière des mains).

Achat d'ordinateurs portables

Une dotation de 50 ordinateurs portables vient d'être

dispensée. La DRFiP44 vient de commander 400 autres portables.

Garde d'enfants

FO a posé la question de la situation des agents dont les enfants seraient par exemple dans une école fermée du fait d'un cluster.

Pour la directrice, c'est congé, CET ou arrêt maladie.

FO lui a répondu que les médecins n'arrêtent pas les parents pour un tel motif mais elle n'a rien voulu entendre. Les ASA, c'est terminé ...un point c'est tout. Idem pour ceux qui ont une personne fragile qui vit sous leur toit... **pour la DRFiP44, l'économie prime maintenant sur tout le reste !**



Formation professionnelle et concours

Des consignes strictes ont été données pour que la distanciation soit respectée, tant pour les concours à venir que les stages de formation professionnelle en présentiel qui vont reprendre (en jauge réduite).

Horaires élargies

La DRFiP44 s'y est dit défavorable, la plage de 7H30 à 18H30 devant permettre aux agents « d'éviter la cohue » dans les transports en commun.

Primes Covid19

FO a indiqué que plusieurs collègues ont fait état de leur mécontentement sur le sujet quand ils ont découvert qu'un de leurs collègues ou un de leurs « homologues » avaient été déclarés éligibles à cette prime.

La DRFiP44 a dit avoir été, elle aussi, saisie par des agents et leur avoir répondu.

Vous êtes dans ce cas ? n'hésitez pas à faire part de votre contrariété à la direction !

D'autres nouvelles devraient nous parvenir sous peu sur nombre de ces sujets, un CHSCT ministériel ayant lieu ce vendredi.

